

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

25 SEP. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Data / Date : Vendredi 13 septembre 2019

Afar seguit per / Affaire suivie par :
Inès CLEMENT - Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

Objècte / Objet :
CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2
E.P.C.C. CIRDOC – Institut occitan de Cultura

Mesdames et messieurs les représentants de l'État ;
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers communautaires ;
Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Béziers ;

Conformément aux dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux statuts de l'E.P.C.C CIRDOC - *Institut occitan de cultura*, je vous invite à participer au conseil d'administration qui se tiendra :

LUNDI 23 SEPTEMBRE - de 13h30 à 16h30

Ordre du jour de la séance :

Introduction :

- Résultats de l'élection des représentants du personnels de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* ;
- Bilan d'activité du CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* au cours du 1er semestre et présentation du programme d'activité à venir pour le second semestre ;

Rapports :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 21 mars 2019 ;
2. Décision modificative N°1 au B.P. 2019 de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* ;
3. Approbation du Cahier des charges relatif à l'appel à candidature pour le poste de Directrice ou de Directeur de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* ;
4. Désignation des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* ;
5. Autorisation donnée au Président de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* de contracter auprès de la Caisse régionale du Crédit agricole du Languedoc une ligne de Trésorerie ;
6. Autorisation donnée au Président de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* d'effectuer l'ensemble des démarches et délégation de signature pour déposer des demandes de subvention dans le cadre du budget de l'exercice 2020 ;

7. Autorisation donnée au Président de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* d'effectuer l'ensemble des démarches et délégation de signature pour le recrutement d'un volontaire en service civique au cours de l'exercice 2020 ;
8. Autorisation donnée au Président de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* d'effectuer l'ensemble des démarches et délégation de signature consentie dans le cadre du projet culturel de la *Ciutat du Hédas*, à Pau, porté par l'association de préfiguration de la *Ciutat*
9. Autorisation donnée au Directeur par intérim et au directeur adjoint - délégué Ethnopôle occitan et Nouvelle-Aquitaine de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* - pour mettre en œuvre une campagne d'étude des pratiques et des besoins des publics.

Point(s) informatif(s) et question(s) diverse(s) :

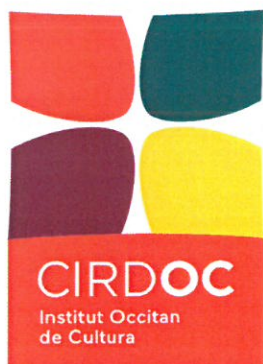
- Présentation de la charte de communication et du site internet du CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* ;
- Présentation de la Charte de coopération du CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* ;
- Perspectives de coopération avec les organismes universitaires et de recherche pour le soutien à la production et la diffusion des savoirs en domaine occitan
- Présentation de la Convention de coopération pour la coproduction d'applications et services numériques pour l'accès à la culture et aux savoirs en domaine occitan - projet « *La Biaça* » : portail numérique de ressources sur la langue et la culture occitanes du Limousin - avec l'Institut d'Études occitanes du Limousin ;
- Présentation de la Convention cadre de coopération pour le développement des outils d'animation, des pratiques culturelles et de l'éducation artistique et culturelle en occitan auprès des enfants scolarisés dans les écoles associatives laïques immersives Calandretas, avec la Confédération Calandreta et l'établissement d'enseignement supérieur APRENE ;
- Questions diverses ;
- Date prévisionnelle du prochain Conseil d'administration : décembre 2019.

Vous avez la possibilité d'assister à ce conseil d'administration :

- dans les locaux du siège social – *Mediatèca* [1 Bis Bvd Duguesclin 34500 Béziers]
- dans les locaux du site délégué Nouvelle-Aquitaine – *Etnopôle* [Château d'Este, Avenue de la Pléiade 64140 Billère]

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de Cultura*
Patrick ROUX



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 1

Le lundi 23 septembre 2019, à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni au CIRDOC - Institut occitan de cultura, 1 bis boulevard Duguesclin, 34500 BEZIERS, sur convocation en date du vendredi 13 septembre 2019

OBJET :	Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration n° 1 de l'EPCC CIRDOC - <i>Institut occitan de cultura</i> en date du 21 mars 2019
RAPPORTEUR :	Charline Claveau-Abbadie, 1ère Vice-Présidente de l'E.P.C.C

Nombre de représentants en exercice : 18

Étaient présent-e-s :

CLAVEAU-ABBADIE Charline ; COURRIERE-CALMON Sophie ; DU-PLAA Jean-Michel ; LORENZINI Vincent ; OXIBAR Marc ; OZSOY Mumine ; PISSARRO Elisabeth ; POLATO Serge ; PRADELLE Sylvie ; SÉMAVOINE Monique ; SÉMAVOINE Monique ; NICAISE Marie-Alix ; JUAN Sandra

Étaient représenté-e-s :

ROUX Patrick, Président ; ROQUÉ Dolorès ; *Mikael Bruno*

Étaient excusé-e-s :

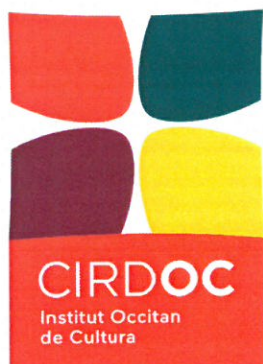
DESACHY Matthieu ; LLOZE Jean-Noël ; SALOMON Dominique

Autres participants :

ASSIÉ Benjamin ; CASTERET Jean-Jacques ; CLEMENT Inès ; ~~DIDIER JEAN~~ Juliette ; CASABONNE Françoise ; TERRADE Justine ; VIALARD Philippe ; *BERNARD Cyril*

Exprimés /73	<i>63,25</i> voix
Pour	<i>63,25</i>
Contre	<i>/</i>
Abstention	<i>/</i>

La 1ère Vice-Présidente ayant constaté le quorum.



E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation
occitanes - *Institut occitan de Cultura*

Procès-verbal du Conseil d'administration du 21 mars 2019

Le vingt et un mars deux mille dix neuf, à 10h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - *Institut occitan de Cultura*, s'est réuni au CIRDOC - *Médiatèca occitana*, 1 bis boulevard Duguesclin 34500 BEZIERS, sur convocation en date du douze mars deux mille dix neuf.

Nombre de représentants en exercice : 16

Étaient présent-e-s : 8 membres

CLAVEAU-ABBADIE Charline ; DU-PLAA Jean-Michel ; FREY Alberte ; PISSARRO Elisabeth ; ROQUÉ Dolorès ; ROUX Patrick ; SALOMON Dominique ; TRAVIER Valérie

Étaient représenté-e-s : 3 membres

AZEMAR Danièle ; LLOZE Jean-Noël ; OZSOY Mumine

Étaient excusé-e-s : 5 membres

DE SINETY Paul ; LACOSTE Jean ; OXIBAR Marc ; PONS Marie-Pierre ; SÉMAVOINE Monique

Autres participants :

ADELL Emmanuelle ; ASSIÉ Benjamin ; CLEMENT Inès ; DEMÉ Agnès ; MARCHETTI Stéphane ; TRIAS Luc ; VIALARD Philippe

Ordre du jour

FONCTIONNEMENT :

1. Installation du Conseil d'Administration de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Madame Dolorès ROQUÉ, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

2. Approbation des Statuts de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Madame Dolorès ROQUÉ, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité.

3. Approbation du Règlement intérieur des instances de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Madame Dolorès ROQUÉ, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité.

4. Élection du Président-e et des vices-président-e-s de l'EPCC

1. Élection du Président-e de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Madame Dolorès ROQUÉ, le Conseil d'administration vote à l'unanimité pour la présidence de Monsieur Patrick ROUX.

2. Élection des deux vice-président-e-s de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75
Pour : 1ère Vice-présidente: 56,5 voix
2ème Vice-présidente: 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Madame Dolorès ROQUÉ, le Conseil d'administration vote à l'unanimité des suffrages exprimés:

pour la première vice-présidente: Madame Charline CLAVEAU-ABBADIE,
pour la deuxième vice-présidente: Madame Alberte FREY.

5. Présentation du projet d'établissement et du programme d'activité 2019 de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

6. Intérim de la fonction de Directeur/trice de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

7. Désignation des personnalités qualifiées de l'EPCC

Exprimés : 0 voix sur 75 voix
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration décide de reporter cette délibération au prochain Conseil d'administration. Le rapport est ajournée.

RESSOURCES HUMAINES :

8. Création du poste de Directeur/trice de l'EPCC et de sa procédure de recrutement

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

9. Approbation du tableau des effectifs et de l'organigramme de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

10. Approbation du régime indemnitaire des agents de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 54 voix
Contre : 0
Abstention : 2,5 voix

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité des suffrages exprimés. L'Etat, représenté par la DRAC Occitanie, s'abstient.

11. Approbation du règlement intérieur des agents de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

12. Approbation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

13. Adhésion au Centre De Gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de l'Hérault

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour: 56,5 voix
Contre: 0
Abstention: 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

14. Adhésion au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

15. Adhésion au Comité des œuvres sociales COS LR

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

16. Protection sociale complémentaire des agents de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

BUDGET / COMPTABILITÉ :

17. Désignation du comptable public et ouverture d'un compte au Trésor

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

18. Approbation du Budget primitif 2019 de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0

Abstention : 0

A la demande de l'Etat, le conseil d'administration décide de dire que le versement des contributions statutaires se fera sous réserve des délégations de crédits.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

19. Création d'une régie d'avance

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix

Pour : 56,5 voix

Contre : 0

Abstention : 0

A la demande de la région Nouvelle-Aquitaine, le conseil d'administration décide de dire que le Directeur ou la Directrice de l'EPCC, en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, procèdera à un contrôle annuel dans le cadre d'une gestion saine de l'établissement.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

20. Création d'une régie de recettes

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix

Pour : 56,5 voix

Contre : 0

Abstention : 0

A la demande de la région Nouvelle-Aquitaine, le conseil d'administration décide de dire que le Directeur ou la Directrice de l'EPCC, en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes, procèdera à un contrôle annuel dans le cadre d'une gestion saine de l'établissement.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

21. Autorisation de transfert de Convention d'ouverture de crédits de trésorerie contractée auprès de la Caisse régionale du crédit agricole du Languedoc

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix

Pour : 56,5 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

22. Autorisation donnée au Président de l'EPCC d'effectuer des dossiers de demande de subvention

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix

Pour : 56,5 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS & MARCHÉS PUBLICS :

23. Détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

24. Conditions de défraiements des agents et des intervenants de l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

A la demande des membres du conseil d'administration de l'EPCC, les défraiements au frais réels dans le cadre des nuitées s'entendent dans la limite d'un plafond de 150,00 € TTC / nuitée.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

25. Autorisation d'acquisition et de mandatement d'ouvrages édités ou auto-édités à compte d'auteur

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

26. Délégations de signatures

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0
Abstention : 0

A la demande des membres du conseil d'administration de l'EPCC, sont ajoutées :

- Les délégations de signature suivantes pour le directeur-trice adjoint-e - direction déléguée Nouvelle-Aquitaine / Ethnopôle :
 - Stagiaires : délégation de signature consentie pour signer les conventions de stage dans le cadre de l'accueil de stagiaires de l'enseignement, dès lors que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'EPCC ;
 - Partenariat : délégation de signature consentie pour signer les autorisations de diffusion, les conventions de partenariats, les conventions de prêt d'exposition(s), les conventions de coproduction, de cession de droits ..., y compris avec engagements financiers et dont le montant est inférieur à 5'000 € HT.
- La délégation de signature consenties au directeur ou à la directrice administratif et financier pour signer les documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses est revalorisée à hauteur de 5'000 € HT.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

MEDIATÈCA OCCITANA :

27. Approbation de la Charte d'utilisation de la Mediatèca occitana

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix
Pour : 56,5 voix
Contre : 0

Abstention : 0

A la demande des membres, le conseil d'administration de l'EPCC décide de la gratuité pour les abonnements individuels à la *Mediatèca occitana* ; et de prévoir pour le prochain conseil d'administration les modalités pour une adhésion payante des abonnements collectifs.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

28. Détermination des tarifications de service public

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix

Pour : 56,5 voix

Contre : 0

Abstention : 0

A la demande des membres, le conseil d'administration de l'EPCC décide de la gratuité pour les abonnements individuels à la *Mediatèca occitana* ; et de prévoir pour le prochain conseil d'administration les modalités pour une adhésion payante des abonnements collectifs.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

29. Autorisation donnée au Directeur/trice d'accepter pour le compte de l'EPCC les dépôts, dons et legs à l'établissement et de réaliser les opérations de désherbage des collections

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix

Pour : 56,5 voix

Contre : 0

Abstention : 0

A la demande des membres, le conseil d'administration de l'EPCC décide de dire que le Directeur/trice de l'EPCC Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de Cultura* présentera au Conseil d'Administration la liste des ouvrages faisant l'objet d'un désherbage.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

TRANSFERT DES OBLIGATIONS À L'EPCC :

30. Acceptation de transfert des actifs et passifs du syndicat mixte du CIRDOC et de l'association loi 1901 Institut Occitan Aquitaine à l'EPCC

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix

Pour : 56,5 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

31. Acceptation des salariés issus du transfert

Exprimés : 56,5 voix sur 75 voix

Pour : 56,5 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Patrick ROUX, le Conseil d'administration vote à l'unanimité.

La séance est levée à 13h30.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration n°1 de l'EPCC CIRDOC - *Institut occitan de cultura* en date du 21 mars 2019.

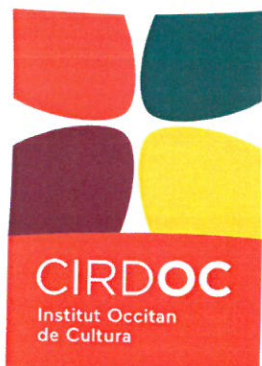
A Béziers, le 23 septembre 2019

Madame Charline Claveau-Abbadie
1ère Vice-Présidente de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 25 SEP. 2019
Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 2

Le lundi 23 septembre 2019, à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni au CIRDOC - Institut occitan de cultura, 1 bis boulevard Duguesclin, 34500 BEZIERS, sur convocation en date du vendredi 13 septembre 2019

OBJET :	Décision modificative N°1 au B.P. 2019 de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura
RAPPORTEUR :	Charline Claveau-Abbadie, 1ère Vice-Présidente de l'E.P.C.C

Nombre de représentants en exercice : 18

Étaient présent-e-s :

CLAVEAU-ABBADIE Charline ; COURRIERE-CALMON Sophie ; DU-PLAA Jean-Michel ; LORENZINI Vincent ; OXIBAR Marc ; OZSOY Mumine ; PISSARRO Elisabeth ; POLATO Serge ; PRADELLE Sylvie ; SÉMAVOINE Monique ; SÉMAVOINE Monique ; NICAISE Marie-Alix ; JUAN Sandra

Étaient représenté-e-s :

ROUX Patrick, Président ; ROQUÉ Dolorès ; MIKOL BRUNO

Étaient excusé-e-s :

DESACHY Matthieu ; LLOZE Jean-Noël ; SALOMON Dominique

Autres participants :

ASSIÉ Benjamin ; CASTERET Jean-Jacques ; CLEMENT Inès ; DIDIER JEAN Juliette ; CASABONNE Françoise ; TERRADE Justine ; VIALARD Philippe ; BERNARD CYNIL

Exprimés /73	63,25
Pour	63,25
Contre	/
Abstention	/

La 1ère Vice-Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 21 mars 2019 approuvant le vote du budget primitif pour l'exercice 2019 ;

CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2019 ;

CONSIDERANT qu'une décision modificative est nécessaire;

La Décision modificative N°1 au Budget primitif 2019 présentée à votre agrément ce jour permet de reconsidérer l'exécution budgétaire de l'exercice, considérant la transformation statutaire du syndicat mixte du CIRDÒC et de l'association Institut Occitan Aquitaine en établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura.

En effet, le budget voté lors du Conseil d'administration du 21 mars 2019 ne tenait pas compte des différentes avances de trésorerie et de l'ensemble des dossiers de subventions en cours pour les deux établissements ayant précédé la création de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de Cultura, notamment les dépenses de masse salariale et certains coûts de fonctionnement.

Elle présente en modification les grands équilibres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	+ 13 555, 79 €	+ 13 555, 79 €
Investissement	- 2 376, 63 €	- 2 376, 63 €
TOTAL :	11 179, 16 €	11 179, 16 €

Vous trouverez en pièce-jointe (Annexe 2) le détail par article de la décision modificative N°1 au Budget primitif de l'exercice 2019, soumise à votre approbation.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

d'approuver la décision modificative N°1 au B.P. 2019 de l'E.P.C.C CIRDOC - *Institut occitan de cultura*.

A Béziers, le 23 septembre 2019

Madame Charline Claveau-Abbadie
1ère Vice-Présidente de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

25 SEP. 2019
Envoyé en Préfecture le :
Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

25 SEP. 2019

D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

CIRDOC-Institut occitan cultura

Numéro SIRET : 20008844100015

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Beziers Municipale

M14

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU 23/09/2019

voté par nature

BUDGET : EPCC CIRDOC

ANNEE 2019

I – Information générale

- A – Informations statistiques, fiscales et financières
- B – Modalités de vote du budget

II – Présentation générale du budget

- A1 – Vue d'ensemble – Sections
- A2 – Vue d'ensemble – Section de fonctionnement – Chapitres
- A3 – Vue d'ensemble – Section d'investissement – Chapitres
- B1 – Balance générale du Budget – Dépenses
- B2 – Balance générale du Budget – Recettes

III – Vote du Budget

- A1 – Section de fonctionnement – Détails des dépenses – Articles
- A2 – Section de fonctionnement – Détails des recettes – Articles
- B1 – Section de d'investissement – Détails des dépenses
- B2 – Section de d'investissement – Détails des recettes
- B3 – Opération d'équipement – Détails des chapitres et articles

IV Annexes : **NEANT**

A – Elements de bilan

- A2.1 – Détail des crédits de Trésorerie
- A2.2 – Répartition par nature de dette
- A2.3 – Répartition structure de taux
- A2.4 – Typologie de la répartition de l'encours
- A2.5 – Détail des opérations de couverture
- A2.6 – Dette pour financer l'emprunt, autre organisme
- A2.7 – Autres dettes
- A3 – Méthodes d'amortissements
- A4 – Etat des provisions
- A5 – Etalement des provisions
- A6.1 – Opérations financières – Dépenses
- A6.2 – Opérations financières – Recettes
- A7.2.1 – Répartition TEOM – Fonctionnement
- A7.2.2 – Répartition TEOM – Investissement
- A8 – Charges transférées
- A9 – Opérations pour le compte de tiers

B – Engagements hors bilan

- B1.1 – Emprunts garantis
- B1.2 – Calcul ratio d'endettement
- B1.3 – Contrat de crédit bail
- B1.4 – Partenariat Public Privé
- B1.5 – Autres engagements donnés
- B1.6 – Engagements reçus
- B1.7 – Subventions versés
- B2.1 – Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents AP/CP
- B2.2 – Etat des autorisations d'engagements et des crédits de paiement afférents AE/CP
- B3 – Recettes gévées d'une affectation

C – Autres éléments d'informations

- C1 – Etat du personnel
- C2 – Engagement financier dans organisme
- C3.1 – Organisme de regroupement
- C3.2 – Etablissements publics créés
- C3.3 – Services indic. dans budget annexe
- C3.4 – Services assujettis à la TVA

D – Décisions en matière des taux de contributions directes – Arrêté et Signatures

- D1 – Taux des contributions directes
- D2 – Arrêté et Signature

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 555,79	13 555,79
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	13 555,79	13 555,79

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	-2 376,63	-2 376,63
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	-2 376,63	-2 376,63
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	11 179,16	11 179,16

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

(3) Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	445 754,05	0,00	56 418,49	56 418,49	502 172,54
012	Charges de personnel	831 246,26	0,00	-66 844,52	-66 844,52	764 401,74
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	21 797,72	0,00	30 818,38	30 818,38	52 616,10
Total des dépenses de gestion courante		1 298 798,03	0,00	20 392,35	20 392,35	1 319 190,38
66	Charges financières	5 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	7 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 303 798,03	0,00	22 392,35	22 392,35	1 326 190,38
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	31 420,25		-8 756,56	-8 756,56	22 663,69
042	Opérations d'ordre entre section (5)	46 489,12		-80,00	-80,00	46 409,12
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		77 909,37		-8 836,56	-8 836,56	69 072,81
TOTAL		1 381 707,40	0,00	13 555,79	13 555,79	1 395 263,19

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00****TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****1 395 263,19****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges		0,00	1 536,15	1 536,15	1 536,15
70	Produits des services	250,00	0,00	150,00	150,00	400,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 377 457,40	0,00	7 786,58	7 786,58	1 385 243,98
75	Autres produits gestion courante		0,00	3 075,42	3 075,42	3 075,42
Total des recettes de gestion courante		1 377 707,40	0,00	12 548,15	12 548,15	1 390 255,55
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 000,00	0,00	1 007,64	1 007,64	5 007,64
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 381 707,40	0,00	13 555,79	13 555,79	1 395 263,19
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 381 707,40	0,00	13 555,79	13 555,79	1 395 263,19

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00****TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****1 395 263,19****Pour information :**
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**
-8 836,56

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 605,68	0,00	-1 945,43	-1 945,43	2 660,25
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	73 303,69	0,00	-431,20	-431,20	72 872,49
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		77 909,37	0,00	-2 376,63	-2 376,63	75 532,74
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		77 909,37	0,00	-2 376,63	-2 376,63	75 532,74
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		77 909,37	0,00	-2 376,63	-2 376,63	75 532,74

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

75 532,74

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)		0,00	6 459,93	6 459,93	6 459,93
1068	Excédents de fonctionnement (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	6 459,93	6 459,93	6 459,93
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	6 459,93	6 459,93	6 459,93
021	Virement de la section de fonct. (4)	31 420,25		-8 756,56	-8 756,56	22 663,69
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	46 489,12		-80,00	-80,00	46 409,12
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		77 909,37		-8 836,56	-8 836,56	69 072,81
TOTAL		77 909,37	0,00	-2 376,63	-2 376,63	75 532,74

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

75 532,74

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

-8 836,56

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	56 418,49		56 418,49
012	Charges de personnel	-66 844,52		-66 844,52
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	30 818,38		30 818,38
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	-80,00	-80,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-8 756,56	-8 756,56
Dépenses de fonctionnement - Total		22 392,35	-8 836,56	13 555,79

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**13 555,79**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-1 945,43	0,00	-1 945,43
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-431,20	0,00	-431,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		-2 376,63	0,00	-2 376,63

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**-2 376,63**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 536,15		1 536,15
70	Produits des services	150,00		150,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	7 786,58		7 786,58
75	Autres produits gestion courante	3 075,42	0,00	3 075,42
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 007,64	0,00	1 007,64
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		13 555,79	0,00	13 555,79

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 13 555,79

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 459,93	0,00	6 459,93
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		-80,00	-80,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-8 756,56	-8 756,56
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		6 459,93	-8 836,56	-2 376,63

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES -2 376,63

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	445 754,05	56 418,49	56 418,49
60611	Eau & assainissement	600,00	0,00	0,00
60612	Energie-électricité	25 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	5 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	0,00	0,00
6065	Livres,disques,cassettes	2 000,00	0,00	0,00
611	Contrats prestations services	209 319,34	18 382,48	18 382,48
6132	Locations immobilières	600,00	540,00	540,00
6135	Locations mobilières	37 950,44	24 626,34	24 626,34
6156	Maintenance	11 032,02	-1 645,15	-1 645,15
6168	Autres assurances	5 530,67	-365,75	-365,75
6184	Versements à des organ.form.	12 500,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques,séminaires		13 500,00	13 500,00
6188	Autres frais divers	150,00	-50,00	-50,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	641,32	0,00	0,00
6228	Divers	345,60	-38,40	-38,40
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	15 522,09	0,00	0,00
6238	Frais divers de publicité	2 305,77	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	25 000,00	-5 000,00	-5 000,00
6256	Missions	2 660,04	-402,51	-402,51
6257	Réceptions	6 500,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	-2 500,00	-2 500,00
6262	Frais de télécommunication	24 768,56	-747,60	-747,60
6281	Concours divers (cotisations)	3 500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 623,20	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	9 205,00	8 119,08	8 119,08
012	Charges de personnel	831 246,26	-66 844,52	-66 844,52
6331	Versement de transport	7 368,00	-663,99	-663,99
6332	Cotisations au FNAL	507,13	-45,75	-45,75
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	8 365,43	-267,27	-267,27
6338	Autres impôts & taxes	1 545,55	-143,39	-143,39
64111	Rémunération principale (PT)	167 478,63	-283,96	-283,96
64112	N.B.I. sup. familial traitement	4 319,01	-2,78	-2,78
64118	Autres indemnités (PT)	38 873,70	1 480,80	1 480,80
64131	Rémunération	351 494,40	-47 493,15	-47 493,15
6417	Rémunération des apprentis	8 271,68	-35,44	-35,44
6451	Cotisations à l'URSSAF	126 849,08	-14 212,88	-14 212,88
6453	Cotisations caisses retraite	69 023,83	-2 254,81	-2 254,81
6454	Cotisations ASSEDIC	13 669,07	-1 924,85	-1 924,85
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	1 871,00	-258,00	-258,00
6457	Cotis. soc. liées apprentissage	529,60	-57,87	-57,87
6458	Cotisations autres organismes	6 408,56	-458,68	-458,68
6475	Médecine du travail	2 671,59	-222,50	-222,50
6478	Autres charges sociales	2 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	20 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	21 797,72	30 818,38	30 818,38
6531	Indemnités élus	4 345,20	-2 162,38	-2 162,38
6533	Cotisations retraite élus	182,52	-90,55	-90,55
6541	Créances admises en non-valeur		0,00	0,00
6558	Autres dépenses obligatoires		0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	17 270,00	33 070,60	33 070,60
65888	Autres		0,71	0,71

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 298 798,03	20 392,35	20 392,35
66	Charges financières (b)	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6615	Intérêts c/courants, dépôts	5 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 303 798,03	22 392,35	22 392,35
023	Virement à la sect° d'investis.	31 420,25	-8 756,56	-8 756,56
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	46 489,12	-80,00	-80,00
6811	Dot.amort.immos incorp. & corp	46 489,12	-80,00	-80,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		77 909,37	-8 836,56	-8 836,56
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		77 909,37	-8 836,56	-8 836,56
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 381 707,40	13 555,79	13 555,79

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 555,79
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges			
6419	Remb. rémunérations de personnel		1 536,15	1 536,15
70	Produits des services		1 536,15	1 536,15
7062	Redev. services à car. culturel	250,00	150,00	150,00
73	Impôts et taxes	250,00	150,00	150,00
74	Dotations et participations		0,00	0,00
		1 377 457,40	7 786,58	7 786,58
74718	Autres			
7472	Subv. région	84 457,40	7 786,58	7 786,58
74741	Particip. des communes du GFP	715 000,00	0,00	0,00
7477	Budget communautaire fonds struc	100 000,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	235 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	243 000,00	0,00	0,00
7588	Autres prod. div gest° courante		3 075,42	3 075,42
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 377 707,40	3 075,42	3 075,42
76	Produits financiers (b)		12 548,15	12 548,15
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
7711	Débits et pénalités perçus	4 000,00	1 007,64	1 007,64
7788	Produits exceptionnels divers		1 000,00	1 000,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)	4 000,00	7,64	7,64
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)	1 381 707,40	13 555,79	13 555,79
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 381 707,40	0,00	0,00
			13 555,79	13 555,79

		+
RESTES A REALISER 2018 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		13 555,79

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 605,68	-1 945,43	-1 945,43
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	4 605,68	-1 945,43	-1 945,43
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	73 303,69	-431,20	-431,20
2162	Fonds anciens bibliothèques		0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres	5 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.	10 190,86	2 000,00	2 000,00
2184	Mobilier	52 587,20	-5 431,20	-5 431,20
		5 525,63	3 000,00	3 000,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		77 909,37	-2 376,63	-2 376,63
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		77 909,37	-2 376,63	-2 376,63
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		77 909,37	-2 376,63	-2 376,63

		+
RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00	
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00	
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-2 376,63	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		6 459,93	6 459,93
10222	FCTVA		6 459,93	6 459,93
1068	Excédents de fonctionnement		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières			6 459,93	6 459,93
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES			6 459,93	6 459,93
021	Virement de la section de fonct.	31 420,25	-8 756,56	-8 756,56
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	46 489,12	-80,00	-80,00
28051	Concessions et droits similaires	4 913,35	-80,00	-80,00
28183	Matériel de bureau informatique	27 137,51	0,00	0,00
28184	Mobilier	14 319,56	0,00	0,00
28188	Autres immos corporelles	118,70	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		77 909,37	-8 836,56	-8 836,56
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		77 909,37	-8 836,56	-8 836,56
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		77 909,37	-2 376,63	-2 376,63

RESTES A REALISER 2018 (10)

0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

-2 376,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

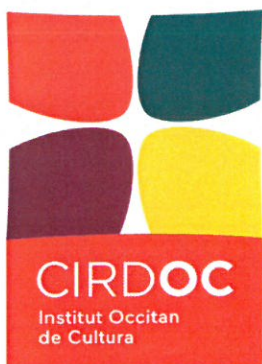
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 3

Le lundi 23 septembre 2019, à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni au CIRDOC - Institut occitan de cultura, 1 bis boulevard Duguesclin, 34500 BEZIERS, sur convocation en date du vendredi 13 septembre 2019

OBJET :	Approbation du Cahier des charges relatif à l'appel à candidature pour le poste de Directrice ou Directeur de l'EPCC CIRDOC - <i>Institut occitan de cultura</i>
RAPPORTEUR :	Charline Claveau-Abbadie, 1ère Vice-Présidente de l'E.P.C.C

Nombre de représentants en exercice : 18

Étaient présent-e-s :

CLAVEAU-ABBADIE Charline ; COURRIERE-CALMON Sophie ; DU-PLAA Jean-Michel ; LORENZINI Vincent ; OXIBAR Marc ; OZSOY Mumine ; PISSARRO Elisabeth ; POLATO Serge ; PRADELLE Sylvie ; SÉMAVOINE Monique ; SÉMAVOINE Monique ; NICAISE Marie-Alix ; JUAN Sandra

Étaient représenté-e-s :

ROUX Patrick, Président ; ROQUÉ Dolorès ; MIKOL Bruno

Étaient excusé-e-s :

DESACHY Matthieu ; LLOZE Jean-Noël ; SALOMON Dominique

Autres participants :

ASSIÉ Benjamin ; CASTERET Jean-Jacques ; CLEMENT Inès ; DIDIER JEAN Juliette ; CASABONNE Françoise ; TERRADE Justine ; VIALARD Philippe ; BERNARD Cyril

Exprimés /73	63,25
Pour	63,25
Contre	/
Abstention	/

La 1ère Vice-Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle;
VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération culturelle Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura;
VU les statuts de l'EPCC Centre International de recherche et de documentations occitanes - Institut occitan de Cultura;

Conformément aux statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, notamment son article 9 relatif au Directeur ou à la Directrice de l'E.P.C.C. ; l'Établissement est dirigé par un directeur ou une directrice. Il ou elle participe avec voix consultative au conseil d'administration.

Ainsi, le CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* doit lancer le recrutement de son directeur ou sa directrice, pour un mandat de cinq ans, renouvelable par période de 3 ans, par voie statutaire (détachement) ou contractuelle.

Les personnes publiques représentées au conseil d'administration procèdent à un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats à l'emploi de directeur ou de directrice de l'Établissement. Les candidats devront faire parvenir une lettre de motivation, accompagnée d'un CV et d'une note d'intention de 3 pages maximum (4 500 signes), pour le 8 novembre 2019, cachet de la poste faisant foi.

RAPPEL sur la procédure de recrutement du Directeur :

[Article 4-1 du Règlement intérieur du fonctionnement des instances de l'E.P.C.C. ; adopté par le Conseil d'administration le 21 mars 2019, délibération 3]

Phase de présélection :

Au regard des missions statutaires de l'établissement public de coopération culturelle, le conseil d'administration adopte un cahier des charges en fonction des objectifs politiques de coopération, qui fait l'objet d'un vote en conseil d'administration.

L'appel à candidature est diffusé pendant une durée qui ne peut être inférieure à un mois.

Phase de sélection des candidat-e-s :

À la clôture de l'appel à candidature, un jury de sélection, composé du président ou de la présidente et de au moins 1 représentant de chaque personne publique membre de l'EPCC -à l'exception de la personne publique déjà représentée par le Président-, se réunira dans un délai inférieur à un mois afin de sélectionner une liste restreinte de candidat, ne pouvant excéder 5 candidats, à qui il sera proposé un entretien avec le jury.

Dans un délai de 20 jours à l'issue de l'entretien, les candidats présélectionnés devront remettre au jury de sélection leur projet d'orientations scientifiques et culturelles.

A la clôture des dépôts, le jury de sélection se réunit à nouveau afin de procéder à la sélection des candidats. Cette réunion peut se faire de manière dématérialisée.

Les réunions du jury de sélection et les entretiens avec les candidats pourront se tenir dans un lieu autre que le siège social de l'établissement, ou en visio conférence. Les membres du jury de

pré-sélection pourront donner mandat à un autre membre de les représenter au moyen d'un pouvoir. Chaque membre ne peut détenir plus d'un pouvoir. Le jury de sélection siège valablement dès lors que 5 membres sont présents.

La sélection définitive et la nomination du directeur ou de la directrice :

Une séance extraordinaire du conseil d'administration, laquelle pourra se tenir valablement de manière dématérialisée en visioconférence, sera organisée afin qu'un-e candidat-e soit proposé-e au président ou à la présidente de l'EPCC pour le poste de direction. Ensuite, le/la président-e nommera le directeur / la directrice. La prise de fonction sera effective dès que possible, en fonction de la disponibilité du candidat retenu.

Après réception des candidatures et au vu des projets d'orientations culturelles et scientifiques présentés par chacun des candidats, le conseil d'administration adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres, une proposition sur le ou les candidat-e-s de son choix.

Le président ou la présidente du conseil d'administration nomme le directeur ou la directrice parmi la liste de candidats établie par les personnes publiques représentées au conseil d'administration, sur la proposition de cet organe.

Liste des documents qu'il est proposé de transmettre aux candidats présélectionnés dans le cadre de l'élaboration par chaque candidat d'un projet d'orientations scientifiques et culturelles :

- Statuts de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de Cultura
- Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C.
- Projet d'établissement provisoire et programme d'activité 2019 de l'E.P.C.C.
- Tableau des effectifs et organigramme de l'E.P.C.C.
- Référentiel métiers et compétences de l'E.P.C.C.
- Règlement intérieur des agents de l'E.P.C.C.
- Budget Primitif 2019 de l'E.P.C.C.

Afin de lancer l'appel à candidature, le cahier des charges pour le recrutement du Directeur ou de la Directrice, que vous trouverez en annexe (Annexe 3), est soumis à votre approbation.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

d'approuver le Cahier des charges relatif à l'appel à candidature pour le poste de Directrice ou de Directeur de l'E.P.C.C CIRDOC - *Institut occitan de cultura*.

A Béziers, le 23 septembre 2019

Madame Charline Claveau-Abbadie
1ère Vice-Présidente de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

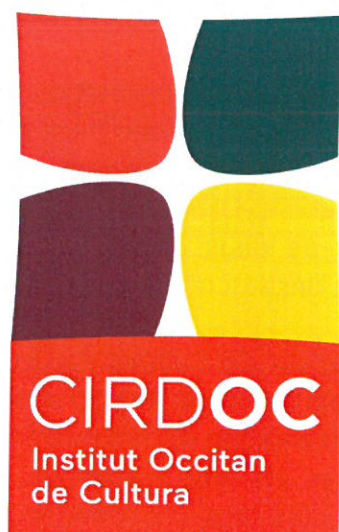
Envoyé en Préfecture le :**25 SEP. 2019**.....
Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

25 SEP. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



**CAHIER DES CHARGES POUR LE RECRUTEMENT
D'UN DIRECTEUR / D'UNE DIRECTRICE
POUR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE DU
CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION OCCITANES
- *INSTITUT OCCITAN DE CULTURA***

CONTEXTE

Créé au 1er janvier 2019 et fonctionnel depuis le 1er avril 2019, l'établissement public du Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de Cultura* recrute son Directeur ou sa Directrice.

Le Centre est administré par neuf personnes publiques membres : les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, l'État, la ville de Béziers, les départements de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Atlantiques, les communautés d'agglomération Béziers-Méditerranée et Pau-Béarn-Pyrénées.

L'équipe de l'établissement est composée de 20 agents permanents répartis sur les deux sites physiques, *La Mediatèca* (Béziers, 34-Hérault) et *L'Etnopòle* (64-Pyrénées-Atlantiques).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE

Le Centre International de Recherche et de Documentation Occitanes - Institut occitan de Cultura (CIRDOC - Institut occitan de Cultura), dont le siège social est situé à Béziers, est l'organisme public à vocation nationale et internationale chargé de la sauvegarde, de la connaissance et de la promotion de la culture occitane.

Il a été créé en 2019 par la fusion de deux organismes antérieurs, le Centre interrégional de développement de l'occitan (Béziers) et l'Institut occitan d'Aquitaine (Billère).

Les actions du CIRDOC - Institut occitan de Cultura s'articulent entre les deux grands pôles de compétences et métiers hérités des établissements dont il reprend les missions, à savoir :

- un centre de ressources encyclopédique de référence nationale et internationale assurant un service public d'information et de documentation tout en poursuivant sa mission de conservatoire des expressions culturelles, scientifiques, politiques et sociales occitanes (150'000 œuvres et documents du Moyen Âge à nos jours) ;
- un outil de coopération, d'ingénierie de projet et d'articulation des politiques publiques pour les collectivités adhérentes et d'accompagnement des acteurs institutionnels, professionnels et associatifs agissant pour le développement des pratiques et expressions occitanes auprès de la société actuelle.

Le CIRDOC-Institut occitan de Cultura dispose également du label Ethnopôle, pôle national de recherche et de ressources en ethnologie.

Il administre et développe des outils en ligne pour la connaissance et la valorisation de la culture occitane autour du portail collectif *Occitanica* (www.occitanica.eu).

HISTOIRE DE L'INSTITUTION :

• L'Institut occitan d'Aquitaine (1966-2018)

À travers la création de l'Institut Occitan en Béarn, en 1996, les responsables associatifs, artistes, chercheurs et élus ont souhaité créer un premier organisme professionnel à même de mettre en œuvre les politiques publiques en matière de socialisation de la langue et de la culture occitanes dans les Pyrénées-Atlantiques et en Région Aquitaine. À compter des années 2010, l'Institut occitan d'Aquitaine s'est spécialisé dans les actions de recherche et valorisation en faveur du patrimoine culturel immatériel et la gestion d'archives orales.

Avec la création de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de Cultura*, l'ancienne association InOC devient un site délégué « Etnopôle » de l'établissement sous la direction d'un directeur délégué responsable du site.

• Le Centre international de documentation occitane (1975-1995) :

En 1975, l'universitaire Jacques Boisgontier, l'écrivain Yves Rouquette et le docteur Robert Sirc, adjoint au maire de Béziers, mettent en œuvre le projet historique d'une grande bibliothèque de la langue et de la culture occitanes en fondant le *Centre international de documentation occitane* (CIDO), une association loi 1901. Dès sa création, des donations affluent de toutes les régions occitanes tandis que les bibliothécaires collectent ou acquièrent quantité de documents anciens et contemporains. Le CIDO mènera une active politique de valorisation de la culture occitane en produisant de nombreuses expositions, colloques, publications. L'association est dissoute en 1995 et devient, avec la création du CIRDOC en 1998, le premier établissement public entièrement dédié à une langue non officielle.

• **Création du Centre InterRégional de Développement de l'Occitan - *Mediatèca occitana* (1998-2018)**

En 1998, la région Languedoc-Roussillon et la ville de Béziers créent un syndicat mixte afin de conserver, enrichir et valoriser les collections issues du CIDO. La Région construit un grand bâtiment moderne au cœur du quartier du Champ de Mars à Béziers qui accueille les grands équipements culturels et universitaires de la Ville.

En 2006, le CIRDOC franchit une nouvelle étape vers la constitution d'une grande institution publique en faveur du patrimoine et de la création occitane en signant un premier partenariat de pôle associé avec la Bibliothèque nationale de France. Les collections s'accroissent pour représenter aujourd'hui plus de 150'000 œuvres et documents du Moyen Âge à nos jours réparties en 4 départements : Imprimés et documentation contemporaine ; Archives, manuscrits et fonds ancien ; Musique et phonothèque ; Audiovisuel et iconothèque.

Le CIRDOC a développé ses actions et métiers autour de quatre grands pôles d'activité :

- la Mediatèca qui accueille 10'000 personnes chaque année (mediathèque publique, programmation événementielle, événements professionnels ou scientifiques, etc.) ;
- les services d'information et de documentation (1'000 demandes / an d'information et de documentation à distance) ;
- le développement des ressources et services numériques autour du projet Occitanica, portail collectif de la langue et de la culture occitanes ;
- la coopération et l'action hors-les-murs en partenariat avec les collectivités et associations.

• **Création du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura (2019)**

En 2019, et à la suite de la promulgation d'un arrêté préfectoral, le Centre Interrégional de Développement de l'Occitan - *Mediatèca occitana* quitte son statut de syndicat mixte et devient un établissement public de coopération culturelle et change son nom pour devenir le Centre International de Recherche et de Documentation Occitanes - Institut occitan de Cultura, en fusionnant avec l'Institut occitan d'Aquitaine. L'EPCC est géré et financé par l'État par le biais du ministère de la Culture, la région Occitanie, la région Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Béziers, les départements de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Atlantiques, les communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et Béziers-Méditerranée avec l'ambition d'en faire un établissement d'envergure nationale et internationale.

Cette initiative suit la logique établie par l'article 103 de la loi NOTRe, et qui met en avant la responsabilité partagée de l'État et des collectivités territoriales (notamment régionales) sur la culture dans l'optique des droits culturels, tels qu'énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et qui est explicitement cité par l'article de loi.

Elle répond également au développement des politiques publiques, des initiatives et des projets en faveur de la langue et de la culture occitanes, dans leur espace linguistique historique (4 régions administratives françaises, 1 région italienne, 1 région espagnole) et plus globalement en France et à l'étranger.

• **Les collections :**

Constamment enrichies par des dons directs, des legs ou des acquisitions, les collections du CIRDOC - Institut occitan de Cultura représentent environ 150 000 documents anciens et contemporains, témoins de plus de dix siècles de création, de pensée, de savoirs et d'échange en langue occitane : manuscrits, archives écrites, sonores et audiovisuelles ; livres, partitions, revues et journaux, estampes, affiches, photographies, objets, etc. Le CIRDOC - Institut occitan de Cultura développe également les collections de sa médiathèque publique en proposant pour la consultation sur place ou le prêt à

domicile la totalité de la production occitane actuelle : littérature, musique, cinéma, essais, livres et documents jeunesse.

MISSIONS STATUTAIRES :

Le Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura est l'organisme public à vocation nationale et internationale chargé de la sauvegarde, de la connaissance et de la promotion de la culture occitane.

Il a notamment pour mission :

- de rassembler, produire, diffuser les ressources et les savoirs du domaine occitan dans une visée encyclopédique, de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion au plan national et international ;
- d'œuvrer à la conservation du patrimoine artistique, scientifique et documentaire en langue occitane, en particulier en gérant et développant une collection publique de référence nationale et internationale dans son domaine par achat, réception de dons, legs et dépôt dans le cadre d'une politique d'acquisition définie dans son projet d'établissement ;
- de contribuer au débat d'idée, au partage des connaissances, au dialogue interculturel et à l'accès de tous aux savoirs et à la création artistique par des actions de programmation événementielle et une offre de services et de pratiques culturelles dans et hors de ses locaux ;
- de participer au développement et à la promotion du territoire par des actions culturelles, touristiques, d'innovation et de développement de la recherche ;
- d'œuvrer à la préservation et à la transmission du patrimoine littéraire, artistique, et du patrimoine ethnologique et immatériel de l'espace occitan ;
- de contribuer à la préservation et à la promotion de la diversité des expressions culturelles occitanes dans une visée de promotion du dialogue interculturel et de développement de la coopération internationale en matière de culture.

Le Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura est également destiné à animer la coopération entre les collectivités territoriales, leurs groupements et l'État qui exercent une compétence partagée en matière culturelle et en matière de promotion des langues de France. Il est en particulier un des outils de la coopération interrégionale, ancienne et structurée entre plusieurs régions de l'espace occitan en France et en Europe.

Les collections, services et moyens de l'établissement sont déployés sur différents sites et pôles de compétences, en gestion directe ou dans le cadre d'une politique de coopération avec des organismes associés.

Les objectifs en matière de politique publique (orientations générales de la politique de l'établissement) et les programmes d'actions pluriannuels sont définis dans le cadre du projet culturel et scientifique de l'établissement approuvé par le conseil d'administration.

PROFIL DE POSTE

Le CIRDOC - Institut occitan de Cultura recrute sa directrice ou son directeur, pour un mandat de cinq ans, renouvelable par période de 3 ans, par voie statutaire (détachement) ou contractuelle.

MISSIONS :

- Le/la Directeur/Directrice pilote, fait valider et met en œuvre le projet de l'établissement dans le cadre des orientations scientifiques et culturelles validées par le Conseil d'Administration de l'établissement.
- Il/elle organise, dirige et coordonne l'action culturelle, patrimoniale, scientifique et administrative de l'établissement, impulse les actions et garantit leur cohérence, définit des projets innovants en favorisant des partenariats, organise la communication générale de l'établissement.
- Il/elle représente l'établissement dans toutes ses composantes,
- Il/elle construit et met en œuvre le projet scientifique et culturel de l'établissement et rend compte de l'exécution de ce projet au Conseil d'administration,
- Il/elle assure la direction de l'ensemble des services, il/elle a autorité sur l'ensemble du personnel, il/elle assure le bon fonctionnement de l'établissement, le respect de l'ordre et il/elle exerce le pouvoir disciplinaire,
- Il/elle est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement, il/elle prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution, il/elle établit le compte administratif,
- Il/elle passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le Conseil d'Administration, il/elle représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Missions générales et stratégiques :

- la définition, dans le cadre du projet qu'il/elle propose avec sa candidature, des orientations stratégiques de l'établissement, dont leurs conditions de réalisation et d'évaluation ; il ou elle élabore et met en œuvre le projet culturel et scientifique pour lequel il ou elle a été nommé et rend compte de son exécution au conseil d'administration ;
- le suivi des validations par le Conseil d'Administration et la Présidence, de l'ensemble de ces orientations stratégiques, de leur calendrier, moyens de mise en œuvre, suivis, évaluations ;
- le conseil auprès des élus du Conseil d'Administration, des collectivités impliquées, de l'État et de toutes les instances décisionnelles de l'établissement ;
- la fonction d'ordonnateur et de référent légal de l'établissement ;
- le développement du rayonnement de l'établissement à l'échelle locale, nationale et internationale ;
- la promotion et communication de l'établissement du local à l'international ;
- la recherche et le maintien d'une bonne articulation entre la dimension culturelle, patrimoniale, artistique et scientifique d'une part et la dimension structurelle, territoriale et d'organisation fonctionnelle d'autre part ;
- il ou elle passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration ;

Missions patrimoniales, artistiques et scientifiques :

- l'enrichissement et la conservation des collections ;
- la valorisation et la diffusion des collections ;
- le soutien à la création artistique ;
- la mise en oeuvre d'une politique de lecture publique ;
- l'animation de la réflexion et de l'innovation pédagogique ;
- la coordination des projets, le développement des échanges et des coopérations internationales ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'action culturelle ; il/elle assure la programmation de l'activité scientifique, pédagogique et culturelle de l'Établissement ;

Missions structurelles, territoriales et d'organisation fonctionnelle :

- le management opérationnel des services et des équipes ; il ou elle assure la direction de l'ensemble des services et est consulté-e pour avis par le président ou la présidente du conseil d'administration sur le recrutement et la nomination aux emplois de l'Établissement ;
- l'élaboration d'une stratégie et d'une gestion administrative et budgétaire (notamment en matière de développement des recettes et de recherche de financements) ;
- l'élaboration d'une stratégie et d'une gestion des ressources humaines ;
- la conduite de projets en partenariat et la formation des acteurs.

PROFIL :

- Personnalité expérimentée issue de la gestion d'établissement scientifique ou culturel
- Expérience de projets internationaux
- Connaissances expérimentées des champs de la bibliothéconomie et des sciences de l'information
- Connaissances des règles et procédures de fonctionnement d'un établissement public ; une expérience de la direction d'un établissement similaire serait appréciée
- Maîtrise des politiques publiques transversales, des réseaux institutionnels et des mécanismes de l'aide publique
- Capacités éprouvées à travailler en équipe et aptitude confirmée dans le management d'équipes aux métiers et fonctions diverses (administration, informatique, médiation, patrimoine et documentation)
- Expérience et maîtrise avérée des stratégies de partenariats
- Une maîtrise de la langue occitane serait un plus apprécié (le cas échéant : engagement de formation - niveau B2 minimum requis)

DESCRIPTIF DU POSTE

Mandat de cinq ans renouvelable par période de trois ans,

Temps complet,

Titulaire ou contractuel

Déplacements fréquents sur le territoire national et international, ainsi que des astreintes-représentations soir et week-end

Cadres d'emplois : l'Établissement ayant pour mission la gestion d'archives privées, de bibliothèques et de centres de documentation, le directeur ou la directrice doit relever d'un corps ou cadre d'emplois de fonctionnaires ayant vocation à diriger ce type d'établissement, défini par l'arrêté du 27 février 2008 pris pour l'application de l'article L. 1431-5 du CGCT et relatif aux conditions de nomination des directeurs de certaines catégories d'établissements publics de coopération culturelle ; ou, à défaut, détenir un diplôme selon les modalités fixées par l'arrêté susmentionné.

PROCÉDURE

Les personnes publiques représentées au conseil d'administration procèdent à un appel à candidatures en vue d'établir une liste de candidats à l'emploi de directeur ou de directrice de l'Établissement.

Les candidats devront faire parvenir une lettre de motivation, accompagnée d'un CV et d'une note d'intention de 3 pages maximum (4 500 signes), pour le **8 novembre 2019**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de Cultura
1 bis, Boulevard Duguesclin
B.P. 180
34503 BÉZIERS Cedex

A la clôture de l'appel à candidature, un jury de sélection, composé de personnes publiques, membres du Conseil d'Administration procèdera à l'examen des candidatures et à l'établissement d'une liste de candidats présélectionnés (ne pouvant excéder 5 candidats), au plus tard le **lundi 25 novembre 2019**, à qui il sera proposé un entretien avec le jury.

Période prévisionnelle des entretiens : du 2 au 13 décembre 2019

Dans un délai de 20 jours à l'issu de l'entretien (*date butoir : 02/01/2020, en fonction de la date de l'entretien*), les candidats pré-sélectionnés devront remettre au jury de sélection leur projet d'orientations scientifiques et culturelles.

Une version numérique devra être transmise à l'adresse : administrator@oc-cultura.eu.

À titre informatif :

Liste des documents qui seront remis aux candidat-e-s présélectionné-e-s dans le cadre de l'élaboration de leur projet d'orientations scientifiques et culturelles :

- Statuts de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de Cultura
- Règlement intérieur des instances de l'E.P.C.C.
- Projet d'établissement provisoire et programme d'activité 2019 de l'E.P.C.C.
- Tableau des effectifs et organigramme de l'E.P.C.C.
- Référentiel métiers et compétences de l'E.P.C.C.
- Règlement intérieur des agents de l'E.P.C.C.
- Budget Primitif 2019 de l'E.P.C.C.

A la clôture des dépôts, le jury de sélection se réunit à nouveau afin de procéder à la sélection des candidats.

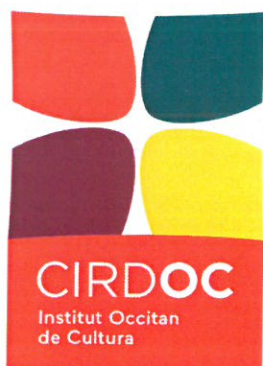
Une séance extraordinaire du Conseil d'administration sera organisée afin qu'un-e candidat-e soit proposé-e au Président de l'E.P.C.C. pour le poste de direction. Le Président nommera le directeur ou la directrice sur proposition du Conseil d'administration adoptée à la majorité des deux-tiers.

La réunion du Conseil d'Administration se tiendra **à la fin du mois de janvier 2020** (date prévisionnelle).

Renseignements :

- Jean-Jacques CASTERET - Directeur adjoint, délégué Ethnopôle occitan et Nouvelle-Aquitaine : jj.casteret@oc-cultura.eu ; 05-59-13-06-40
- Inès CLEMENT - Directrice administrative et financière : i.clement@oc-cultura.eu ; 04-67-11-85-10





PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 4

Le lundi 23 septembre 2019, à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni au CIRDOC - Institut occitan de cultura, 1 bis boulevard Duguesclin, 34500 BEZIERS, sur convocation en date du vendredi 13 septembre 2019

OBJET :	Désignation des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - <i>Institut occitan de cultura</i>
RAPPORTEUR :	Charline Claveau-Abbadie, 1ère Vice-Présidente de l'E.P.C.C

Nombre de représentants en exercice : 18

Étaient présent-e-s :

CLAVEAU-ABBADIE Charline ; COURRIERE-CALMON Sophie ; DU-PLAA Jean-Michel ; LORENZINI Vincent ; OXIBAR Marc ; OZSOY Mumine ; PISSARRO Elisabeth ; POLATO Serge ; PRADELLE Sylvie ; SÉMAVOINE Monique ; SÉMAVOINE Monique ; NICAISE Marie-Alix ; JUAN Sandra

Étaient représenté-e-s :

ROUX Patrick, Président ; ROQUÉ Dolorès ; MIKOL Bruno

Étaient excusé-e-s :

DESACHY Matthieu ; LLOZE Jean-Noël ; SALOMON Dominique

Autres participants :

ASSIÉ Benjamin ; CASTERET Jean-Jacques ; CLEMENT Inès ; CASABONNE Françoise ; TERRADE Justine ; VIALARD Philippe ; BERNEAU Cyril

Exprimés /73	63,25
Pour	63,25
Contre	/
Abstention	/

La 1ère Vice-Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle;
VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération culturelle Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura;
VU les statuts de l'EPCC Centre International de recherche et de documentations occitanes - Institut occitan de Cultura;

Conformément aux statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, notamment son article 5 : Le Conseil d'administration de l'établissement est composé de 20 membres, dont [...] 2 personnalités qualifiées dans les domaines de compétences de l'établissement ; chacune disposant d'une voix délibérative, non pondérée.

Les personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement sont désignées conjointement par les personnes publiques membres. À défaut d'accord, chaque membre peut proposer un candidat et sa suppléance, les personnalités qualifiées sont alors désignées par un vote à bulletin secret au scrutin plurinominal majoritaire en conseil d'administration. Si aucune personnalité n'atteint la majorité des suffrages, un nouveau scrutin est organisé avec les 3 candidats ayant recueilli le plus de suffrage lors du premier vote. Les personnalités qualifiées sont désignées pour une durée de trois ans renouvelables.

Pour chaque personnalité qualifiée , un-e suppléante est désigné-e dans les mêmes conditions que le/la titulaire et pour la même durée, sans que celui-ci ne lui soit nommément rattaché.

Il a été demandé à chaque collectivité de faire part de ses propositions avant la séance.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

de désigner les personnalités qualifiées suivantes siégeant au conseil d'administration de l'E.P.C.C
CIRDOC - *Institut occitan de cultura*:

- Personnalités qualifiées titulaires
 - Guy DAVID
 - Patrick VOLPILHAC

- Personnalités qualifiées suppléantes
 - Katy BERNARD
 - Claire TOREILLES

A Béziers, le 23 septembre 2019

Madame Charline Claveau-Abbadie
1ère Vice-Présidente de l'EPCC

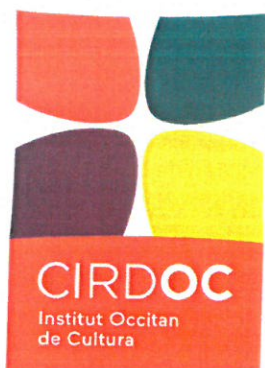
Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

25 SEP. 2019

Envoyé en Préfecture le :

Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 5

Le lundi 23 septembre 2019, à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni au CIRDOC - Institut occitan de cultura, 1 bis boulevard Duguesclin, 34500 BEZIERS, sur convocation en date du vendredi 13 septembre 2019

OBJET :	Demande d'ouverture d'une ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc
RAPPORTEUR :	Charline Claveau-Abbadie, 1ère Vice-Présidente de l'E.P.C.C

Nombre de représentants en exercice : 18

Étaient présent-e-s :

CLAVEAU-ABBADIE Charline ; COURRIERE-CALMON Sophie ; DU-PLAA Jean-Michel ; LORENZINI Vincent ; OXIBAR Marc ; OZSOY Mumine ; PISSARRO Elisabeth ; POLATO Serge ; PRADELLE Sylvie ; SÉMAVOINE Monique ; SÉMAVOINE Monique ; NICAISE Marie-Alix ; JUAN Sandra

Étaient représenté-e-s :

ROUX Patrick, Président ; ROQUÉ Dolorès ; MIKOL Bruno

Étaient excusé-e-s :

DESACHY Matthieu ; LLOZE Jean-Noël ; SALOMON Dominique

Autres participants :

ASSIÉ Benjamin ; CASTERET Jean-Jacques ; CLEMENT Inès ; DIDIER JEAN Juliette ; CASABONNE Françoise ; TERRADE Justine ; VIALARD Philippe ; BERNEDU Cyril

Exprimés /73	63,25
Pour	63,25
Contre	/
Abstention	/

La 1ère Vice-Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle;
VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération culturelle Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura;
VU les statuts de l'EPCC Centre International de recherche et de documentations occitanes - Institut occitan de Cultura;

Madame la première Vice-Présidente expose au Conseil d'administration que : afin de pallier les besoins de trésorerie de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura, il serait nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités (attente contributions et de subventions).

Après étude, le Conseil d'administration décide à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE du LANGUEDOC, aux conditions suivantes

Les caractéristiques principales de la ligne de crédit de trésorerie sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc
- Montant : 500'000 €
- Taux variable pré-fixé : indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)
- Durée : 1 an (12 mois)
- Marge sur index : 1,70%, soit à titre indicatif sur index de septembre 2019 à -0,41 % un taux de 1,29%.
- Intérêts payables à Terme Echu : mensuellement
- Règlement des intérêts débiteurs : mensuellement, prélevés par débit d'office
- Frais de dossier : 0,25% du montant de la ligne de trésorerie
- Montant minimum des Tirages : 10%.

L'E.P.C.C s'engage pendant toute la durée de la LIGNE de TRÉSORERIE, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Il convient que le Conseil d'administration délibère pour autoriser le Président du CIRDOC - *Institut occitan de Cultura* à signer le contrat que vous trouverez en annexe. (Annexe 4)

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

d'autoriser le Président de l'E.P.C.C. CIRDOC - *Institut occitan de cultura* à signer le contrat de ligne de Trésorerie.

A Béziers, le 23 septembre 2019

Madame Charline Claveau-Abbadie
1ère Vice-Présidente de l'EPCC

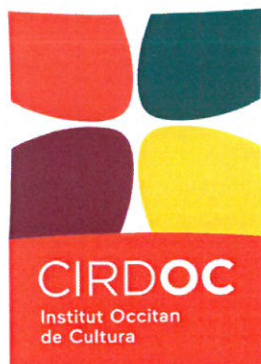
Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

25 SEP. 2019

Envoyé en Préfecture le :

Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

25 SEP. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 6

Le lundi 23 septembre 2019, à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni au CIRDOC - Institut occitan de cultura, 1 bis boulevard Duguesclin, 34500 BEZIERS, sur convocation en date du vendredi 13 septembre 2019

OBJET :	Autorisation donnée au Président de l'EPCC CIRDOC - <i>Institut occitan de cultura</i> d'effectuer l'ensemble des démarches et délégation de signature pour déposer des demandes de subvention dans le cadre du budget de l'ex. 2020
RAPPORTEUR :	Charline Claveau-Abbadie, 1ère Vice-Présidente de l'E.P.C.C

Nombre de représentants en exercice : 18

Étaient présent-e-s :

CLAVEAU-ABBADIE Charline ; COURRIERE-CALMON Sophie ; DU-PLAA Jean-Michel ; LORENZINI Vincent ; OXIBAR Marc ; OZSOY Mumine ; PISSARRO Elisabeth ; POLATO Serge ; PRADELLE Sylvie ; SÉMAVOINE Monique ; SÉMAVOINE Monique ; NICAISE Marie-Alix ; JUAN Sandra

Étaient représenté-e-s :

ROUX Patrick, Président ; ROQUÉ Dolorès ; MIKOL BRUNO

Étaient excusé-e-s :

DESACHY Matthieu ; LLOZE Jean-Noël ; SALOMON Dominique

Autres participants :

ASSIÉ Benjamin ; CASTERET Jean-Jacques ; CLEMENT Inès ; DIDIER JEAN Juliette ; CASABONNE Françoise ; TERRADE Justine ; VIALARD Philippe ; BERNARD CYNIL

Exprimés /73	63,25
Pour	63,25
Contre	/
Abstention	/

La 1ère Vice-Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales;
VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle;
VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération culturelle Centre International de recherche et de documentation occitanes - *Institut occitan de Cultura*;
VU les statuts de l'EPCC Centre International de recherche et de documentations occitanes - *Institut occitan de Cultura*;

L'EPCC Centre International de recherche et de documentations occitanes - *Institut occitan de Cultura* porte chaque année une cinquantaine de projets couvrant de nombreux domaines : promotion de la langue et de la culture occitanes et développement de leurs pratiques, innovation numérique, conservation, connaissance et valorisation du patrimoine écrit et documentaire, inventaire et valorisation du patrimoine culturel immatériel, promotion de la création actuelle ou encore développement de l'offre d'éducation artistique et culturelle.

Ainsi, et conformément à ses statuts, il peut prétendre, pour développer ces projets, à de nombreux dispositifs de soutien financier de l'État et de ses services déconcentrés, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements, de l'Union Européenne, de toutes collectivités de pays membres de l'Union Européenne et de toute autre personne publique ou privée.

L'autorisation donnée au Président d'effectuer les démarches et signer les documents, conventions et contrats nécessaires dans le cadre de demandes de subventions pour le compte de l'EPCC Centre International de recherche et de documentations occitanes - *Institut occitan de Cultura* est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

d'autoriser le Président de l'E.P.C.C CIRDOC - *Institut occitan de cultura* d'effectuer l'ensemble des démarches et délégation de signature pour déposer des demandes de subvention dans le cadre du budget de l'exercice 2020.

A Béziers, le 23 septembre 2019,



Madame Charline Claveau-Abbadie
1ère Vice-Présidente de l'EPCC

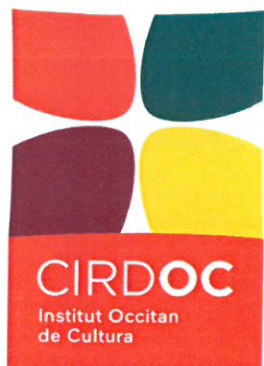
Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 25 SEP. 2019
Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

25 SEP. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 7

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

25 SEP. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le lundi 23 septembre 2019, à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni au CIRDOC - Institut occitan de cultura, 1 bis boulevard Duguesclin, 34500 BEZIERS, sur convocation en date du vendredi 13 septembre 2019

OBJET :	Autorisation donnée au Président de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura d'effectuer l'ensemble des démarches et délégation de signature pour le recrutement d'un volontaire en service civique au cours de l'exercice 2020
RAPPORTEUR :	Charline Claveau-Abbadie, 1ère Vice-Présidente de l'E.P.C.C

Nombre de représentants en exercice : 18

Étaient présent-e-s :

CLAVEAU-ABBADIE Charline ; COURRIERE-CALMON Sophie ; DU-PLAA Jean-Michel ; LORENZINI Vincent ; OXIBAR Marc ; OZSOY Mumine ; PISSARRO Elisabeth ; POLATO Serge ; PRADELLE Sylvie ; SÉMAVOINE Monique ; SÉMAVOINE Monique ; NICAISE Marie-Alix ; JUAN Sandra

Étaient représenté-e-s :

ROUX Patrick, Président ; ROQUÉ Dolorès ; *Mikol Baum*

Étaient excusé-e-s :

DESACHY Matthieu ; LLOZE Jean-Noël ; SALOMON Dominique

Autres participants :

ASSIÉ Benjamin ; CASTERET Jean-Jacques ; CLEMENT Inès ; ~~DIDIER JEAN Juliette~~ ; CASABONNE Françoise ; TERRADE Justine ; VIALARD Philippe ; *BERNEAU Cyril*

Exprimés /73	<i>63,25</i>
Pour	<i>63,25</i>
Contre	<i>/</i>
Abstention	<i>/</i>

La 1ère Vice-Présidente ayant constaté le quorum.

VU la Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique ;
VU le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique;

CONSIDERANT la volonté du CIRDOC de développer les actions de sensibilisation et de médiation autour de la langue et de la culture occitane en lien avec les acteurs locaux des territoires ;

CONSIDERANT le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires ;

Créé en 2010, le service civique est un dispositif de l'État visant à encourager l'engagement citoyen des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) leur permettant également d'acquérir savoirs, savoir-faire et expériences pour leurs futurs projets personnels et professionnels (61 % des anciens volontaires estiment ainsi que leur expérience les a aidé ou va les aider à trouver un emploi ; 75 % étudient ou travaillent six mois après la fin de leur mission¹).

Le service civique a pour objectif premier le renforcement de la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale par l'engagement citoyen. Il s'agit de missions d'intérêt général qui peuvent être conduites dans neuf domaines reconnus prioritaires pour la Nation : l'éducation, la solidarité, la santé, la culture et les loisirs, l'environnement, le développement international et humanitaire, la mémoire et la citoyenneté, le sport, l'intervention d'urgence en cas de crise.

Le syndicat mixte du CIRDOC a accueilli deux jeunes volontaires en service civique pour des missions de 6 mois : en 2018 pour la participation à l'organisation du 2nd Forum eurorégional de la culture populaire (Occitanie-Catalogne-Baléares) et en 2019 pour la participation à la création d'un dispositif éducatif et culturel itinérant, le « *Centre dels primièrs secorses occitans* ».

L'établissement et ses actions en direction des publics s'est enrichi de l'approche et de la contribution de jeunes engagés en service civique. En retour, ces jeunes ont acquis une connaissance et une sensibilité pour la langue et la culture occitanes, aux enjeux de préservation de la diversité culturelle, de promotion du dialogue interculturel et de médiation culturelle en direction des publics.

Fort de ce bilan positif, tant pour l'établissement que pour les jeunes accueillis précédemment, le CIRDOC - Institut occitan de cultura souhaite renouveler son appel à candidature pour une mission volontaire en service civique.

L'accueil d'un volontaire en service civique nécessite un agrément de l'Etat délivré pour 2 ans. Le CIRDOC souhaite collaborer, comme lors des deux missions précédentes, avec l'Institut d'Estudis Occitan (section régionale Occitanie), qui bénéficie d'un agrément du Ministère de la jeunesse et des sports et peut ainsi gérer l'ensemble des démarches administratives en lieu et place du CIRDOC. L'Institut d'Estudis Occitan facture une prestation de service d'un montant de 157,58 € / mois, soit une prestation globale pour 6 mois de 945,48 € (données 2019).

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'État au Volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

¹ JO Sénat du 18/02/2016.

Missions confiées au volontaire :

Participer à des actions de médiation culturelle dans le cadre de l'appel à projet Total Festum 2020 et des grands événements culturels portés par le Centre en partenariat.

Dans le cadre d'un service civique de 6 mois (avril-septembre 2020), le volontaire travaillera en collaboration avec l'équipe de la *Mediatèca* du CIRDOC (site de Béziers) à l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation d'un dispositif itinérant de médiation autour du patrimoine culturel occitan, qui sera déployé lors de festivals et événements festifs en région Occitanie et Nouvelle-Aquitaine de mai à septembre 2020.

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- > D'autoriser le Président à accueillir un volontaire en service civique pour l'exercice 2020**
- > D'autoriser le Président à signer les contrats et documents afférents**
- > D'inscrire au budget 2020 les crédits correspondants à la prestation de service civique.**

A Béziers, le 23 septembre 2019,



Madame Charline Claveau-Abbadie
1ère Vice-Présidente de l'EPCC

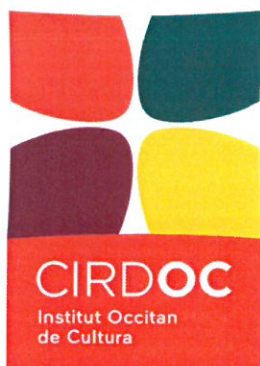
Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : **25 SEP. 2019**
Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

25 SEP. 2019

D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A



CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 8

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le lundi 23 septembre 2019, à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni au CIRDOC - Institut occitan de cultura, 1 bis boulevard Duguesclin, 34500 BEZIERS, sur convocation en date du vendredi 13 septembre 2019

OBJET :	Autorisation donnée au Président de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura d'effectuer l'ensemble des démarches et délégation de signature consentie dans le cadre du projet culturel de la <i>Ciutat du Hédas</i> , à Pau, porté par l'association de préfiguration de la <i>Ciutat</i>
RAPPORTEUR :	Charline Claveau-Abbadie, 1ère Vice-Présidente de l'E.P.C.C

Nombre de représentants en exercice : 18

Étaient présent-e-s :

CLAVEAU-ABBADIE Charline ; COURRIERE-CALMON Sophie ; DU-PLAA Jean-Michel ; LORENZINI Vincent ; OXIBAR Marc ; OZSOY Mumine ; PISSARRO Elisabeth ; POLATO Serge ; PRADELLE Sylvie ; SÉMAVOINE Monique ; SÉMAVOINE Monique ; NICAISE Marie-Alix ; JUAN Sandra

Étaient représenté-e-s :

ROUX Patrick, Président ; ROQUÉ Dolorès ; MIKOL BRUNO

Étaient excusé-e-s :

DESACHY Matthieu ; LLOZE Jean-Noël ; SALOMON Dominique

Autres participants :

ASSIÉ Benjamin ; CASTERET Jean-Jacques ; CLEMENT Inès ; DIDIER JEAN Juliette ; CASABONNE Françoise ; TERRADE Justine ; VIALARD Philippe ; BERNEAU Cyril

Exprimés /73	63,25
Pour	63,25
Contre	/
Abstention	/

La 1ère Vice-Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle;
VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération culturelle Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura;
VU les statuts de l'EPCC Centre International de recherche et de documentations occitanes - Institut occitan de Cultura;

Le projet de « Ciutat du Hédas » à Pau

L'Institut Occitan Aquitaine s'était engagé dès 2017 dans la dynamique collective de création d'un Tiers-Lieu culturel dédié à la langue et culture du Béarn initié par l'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées dans le cadre du projet de revalorisation du quartier du Hédas, dans le cœur historique de Pau.

Ainsi est né le projet « La Ciutat Pau – Béarn », fruit du dialogue et de la concertation entre la Ville et l'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, propriétaire des biens immobiliers, et un collectif rassemblant les principaux acteurs de la langue et de la culture occitanes en Béarn et plus largement en Nouvelle-Aquitaine (InOc-Aquitaine, Centre de formation professionnelle occitane, opérateur régional, et Lo Congrès permanent de la lenga occitana, opérateur interrégional).

Il s'inscrit dans le cadre d'un ambitieux projet de rénovation et d'aménagement urbain (2 M €) porté par l'Agglomération.

Il verra ainsi l'installation, à l'horizon du printemps 2020, en plein cœur du Pau historique, trait d'union entre le Château (monument national) et le centre-ville (Ville d'Art et d'histoire), d'un quartier dédié à la découverte, la valorisation et l'action pour la langue et la culture occitane en Béarn. Il regroupera les espaces de travail et les équipes d'une dizaine d'organismes, soit une trentaine de salariés.

Par ailleurs, les locaux de l'ex-InOc-Aquitaine, désormais site « L'Etnopôle » du CIRDOC - *Institut occitan de cultura*, localisés au Château d'Este à Billère, ne permettent pas d'envisager, par leur taille et configuration, un développement des équipements, services et activités à destination des publics. Ce développement, pour permettre à l'établissement d'avoir une activité équilibrée et complémentaire sur ses deux sites physiques de Béziers et Pau-Billère, a été identifié comme un axe important du projet d'établissement à court terme.

Le projet de « Ciutat » représente donc une opportunité intéressante pour l'établissement, le développement de son offre de service et d'activité, le développement des publics en zone Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, la présence comme membre fondateur de l'EPCC CIRDOC - *Institut occitan de cultura* de trois niveaux de collectivité du territoire concerné par ce projet (agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, département des Pyrénées-Atlantiques, région Nouvelle-Aquitaine) facilite l'intégration des moyens et actions de l'établissement sur ce projet.

Perspectives et projets du CIRDOC - *Institut occitan de cultura* dans le cadre du projet global de « Ciutat du Hédas »

Le préfiguration du Tiers-Lieu culturel « Ciutat du Hédas » est portée par une association créée au début de l'année 2019 dans laquelle siège en qualité d'administrateur l'EPCC CIRDOC – Institut occitan de cultura (transfert des engagements de l'association InOc-Aquitaine).

Le nouvel établissement a poursuivi les échanges avec les différentes parties prenantes du projet (associations, collectivités) afin d'identifier les besoins scientifiques, culturels et techniques à

satisfaire et les perspectives pour le développement des actions de l'établissement sur son second site.

À ce stade, l'intégration du CIRDOC - *Institut occitan de cultura* au projet de « Ciutat » permettrait :

- une installation des espaces de travail de l'équipe dans de nouveaux locaux parfaitement adaptés, en relation avec les autres acteurs professionnels, artistiques, associatifs occitans du territoire ;
- accès à des espaces et équipements de travail mutualisés ;
- création et gestion d'équipements et de services pour les publics autour de 2 fonctions : un centre de ressources et de pratiques culturelles associé par un partenariat renforcé au réseau des Médiathèques de l'agglomération, aux milieux éducatifs et culturels du territoire ; un espace de médiation et de valorisation du patrimoine culturel immatériel, en direction notamment des publics touristiques et scolaires associé par un partenariat renforcé avec le Pays d'art et d'histoire et les offices de tourisme.
- coopération renforcée avec le Centre de création artistique porté par la compagnie Hart brut et tourné vers la création sur les musiques issues du patrimoine culturel immatériel.

À ce jour, l'établissement a pu intervenir, participer aux diagnostics et propositions, contribuer à l'avancée du projet dans le cadre de ses missions d'accompagnement des collectivités et associations. Il le fait également aux côtés d'Hart brut pour le projet de Centre de création.

Aujourd'hui le projet entre dans sa phase de démarrage opérationnel. Le CIRDOC - *Institut occitan de cultura* va être amené à prendre des engagements (conventionnement de partenariat pluriannuel, maîtrise d'ouvrage de prestation d'études, scénographie, etc.)

Il est proposé au Conseil d'administration de l'EPCC d'autoriser le Président de l'E.P.C.C CIRDOC - *Institut occitan de cultura* d'effectuer l'ensemble des démarches et délégations de signature consentie dans le cadre de la phase 1 du projet culturel de la Ciutat du Hédas, à Pau pour les engagements suivants :

- conventionnement et mise en œuvre de partenariats conformes à la politique de coopération du CIRDOC - *Institut occitan de cultura* avec les différents acteurs publics et privés impliqués dans le projet ;
- prise en charge de missions d'études et de programmation visant à formaliser et chiffrer les activités, équipements et actions du CIRDOC - *Institut occitan de cultura* dans le cadre de son intégration au projet de Ciutat ;
- contractualiser avec l'association de préfiguration et/ou les collectivités territoriales concernées tout acte permettant l'intégration des activités et missions du CIRDOC - *Institut occitan de cultura* du moment où elles n'engagent pas de dépenses supplémentaires sur le budget de fonctionnement de l'établissement ;

sous réserve du respect des délégations de signature consentie et des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés.

Les contenus précis des services et ressources (parcours de visite, politique documentaire, offre de service et d'activités) seront conçus dans le cadre d'une concertation et d'un recueil des attentes et besoins des différents environnements : associations parties prenantes de la Ciutat ; collectivités, en particulier pôle métropolitain sur son volet ressources / actifs culturels du territoire à mobiliser pour sa politique de développement ; autres équipements culturels de l'agglomération (en part. réseau lecture publique-médiathèque, musées,...) ; autres équipements et réseaux offre touristique de la ville (office de tourisme, ville d'art et d'histoire, etc.)

Services et moyens proposés

- Gestion et développement d'équipements d'accueil, de découverte et de services publics

Apport EPCC :

> assumer les coûts de gestion de l'équipement (humains, techniques, développement de l'offre) et la dynamique de développement (développement des ressources, équipements, services) ;
> développement de l'offre proposée (information, documentation, supports et outils professionnels, médiation éducative, outils et politique de communication, politique partenariale avec les acteurs touristiques, culturels, sociaux, économiques, etc.)

- Mise à disposition de ressources et outils pour l'ensemble des parties prenantes

> assurer un service d'accueil, renseignement, orientation des différents publics et usagers de la Ciutat (not. en recherche de complémentarité avec les autres lieux d'accueil : café-boutique, etc.) ;
> production de ressources et supports répondant aux besoins des activités de la Ciutat (expositions, supports d'information-communication, supports de médiation, offre de formation ou accompagnement projets culturels, etc.) ;
> mutualisation - à la demande - d'infrastructures et services de l'établissement (not. moyens et compétences techniques / numériques ; matériels ; équipements pour l'événementiel, aide humaine et logistique, etc.)

- Contribution à l'offre événementielle globale

> élaboration et financement d'actions de programmation artistique et culturelle intégrant la programmation générale de la Ciutat (en particulier dans les domaines spécifiques du Centre : Patrimoine immatériel, littérature, etc.) ;
> mise à disposition de moyens (humains, techniques...) pour la communication et la programmation événementielle globale ;

- Contribution à la stratégie de communication et de développement des publics globale

> mise à disposition et apports en compétence pour le développement des publics, la qualité de l'offre globale, la communication et le rayonnement de la Ciutat.

Traduction des objectifs en fonctions et espaces

- Services et équipements publics : La Hont deus Sabers e Culturas Bearn Pirenèus / La Fontaine des Savoirs et Cultures Béarn – Pyrénées

L'équipement et sa gestion directe par le CIRDOC-Institut occitan de cultura doit répondre à un enjeu majeur du projet : assurer un point d'information, d'orientation et d'activité culturelle du type "visite-découverte" avec une large amplitude de jours et horaires d'ouverture.

Pour autant cela ne veut pas dire que le CIRDOC-Institut occitan de cultura gèrera l'équipement en autonomie ou de façon étanche avec la dynamique coopérative de la Ciutat. Les personnels d'accueil mais également les activités et programmation événementielle seront gérés dans l'esprit de la coopération.

- Fonction Parcours-découverte du PCI / La Hont de Cultura viva

L'ambition est de permettre au visiteur, jeune et adulte, une expérience dans laquelle il devient acteur. Qui conjugue le voir, l'entendre, le toucher, l'olfactif, le gestuel qu'il soit vocal ou corporel. Qui le conduit à découvrir une culture dans sa richesse et sa diversité et à s'interroger sur son identité, à se découvrir soi-même (chacun étant porteur d'un PCI).

Pour ce faire, une prestation scénographique s'impose autant pour la création de l'équipement d'exposition pure que pour permettre une cohérence d'ensemble entre les différents espaces de ce parcours.

L'espace d'exposition se décline comme un parcours d'immersion numérique et corporelle à la découverte du Béarn et de son PCI dans son essence pyrénéenne, gasconne et occitane.

Ce parcours ludique s'appuie sur des dispositifs interactifs numériques, sensoriels et gestuels de type exposition numérique interactive :

- cheminement numérique scénarisé et interactif ("serious game" dédié au PCI)
- modules d'immersion dans les rituels festifs et les pratiques musicales et chorégraphiques collectives
- douches polyphoniques,...

L'Atelier (espace Maison Fontaine) de 90 m2 sera dédié à des ateliers saisonniers ou éphémères : atelier des costumes de Carnaval ; tournage des flûtes, quilles ; restauration / médiation sur le meuble béarnais...

Il s'agira de montrer une culture vivante, "in progress" ; de s'inscrire dans une dynamique expérientielle et de transmission par le faire en permettant la collaboration des visiteurs : adultes ou publics jeunes (périscolaire ou scolaire dans le cadre de médiations) ; la mise en regard (virtuelle et pratique) entre production d'objets et leur utilisation.

- Fonction Centre des savoirs / Lo Banh deus Sabers

Salon de lecture / découverte culturelle / loisir culturel" qui s'adresse aux visiteurs du parcours et les invite à aller plus loin dans leur découverte de la langue et culture occitanes.

Il est également un espace de petites expositions temporaires (type accrochage simple) organisé autour d'un "salon".

Espace et équipements de travail et recherche, type "centre de documentation / learning centre connecté" (12 places de travail et recherche dont 4 équipées d'accès PC et consultation ressources numériques, vidéos ou multimédias).

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

D'autoriser le Président de l'E.P.C.C CIRDOC - *Institut occitan de cultura* à effectuer l'ensemble des démarches et délégation de signature consentie dans le cadre du projet culturel de la *Ciutat du Hédas*, à Pau, porté par l'association de préfiguration de la *Ciutat*.

A Béziers, le 23 septembre 2019,

Madame Charline Claveau-Abbadie
1ère Vice-Présidente de l'EPCC

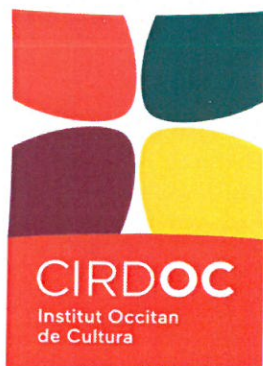
Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

25 SEP. 2019

Envoyé en Préfecture le :

Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 9

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le lundi 23 septembre 2019, à 13h30, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni au CIRDOC - Institut occitan de cultura, 1 bis boulevard Duguesclin, 34500 BEZIERS, sur convocation en date du vendredi 13 septembre 2019

OBJET :	Autorisation donnée au Directeur par intérim et au Directeur adjoint - délégué Ethnopôle occitan et Nouvelle-Aquitaine de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura pour permettre en oeuvre une campagne d'étude des pratiques et des besoins des publics
RAPPORTEUR :	Charline Claveau-Abbadie, 1ère Vice-Présidente de l'E.P.C.C

Nombre de représentants en exercice : 18

Étaient présent-e-s :

CLAVEAU-ABBADIE Charline ; COURRIERE-CALMON Sophie ; DU-PLAA Jean-Michel ; LORENZINI Vincent ; OXIBAR Marc ; OZSOY Mumine ; PISSARRO Elisabeth ; POLATO Serge ; PRADELLE Sylvie ; SÉMAVOINE Monique ; SÉMAVOINE Monique ; NICAISE Marie-Alix ; JUAN Sandra

Étaient représenté-e-s :

ROUX Patrick, Président ; ROQUÉ Dolorès ; MIKOL BRUNO

Étaient excusé-e-s :

DESACHY Matthieu ; LLOZE Jean-Noël ; SALOMON Dominique

Autres participants :

ASSIÉ Benjamin ; CASTERET Jean-Jacques ; CLEMENT Inès ; ~~DIDIER JEAN Juliette~~ ; CASABONNE Françoise ; TERRADE Justine ; VIALARD Philippe ; BERNEAU Cyril

Exprimés /73	63,25
Pour	63,25
Contre	/
Abstention	/

La 1ère Vice-Présidente ayant constaté le quorum.

Exposé des motifs

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle;
VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération culturelle Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura;
VU les statuts de l'EPCC Centre International de recherche et de documentations occitanes - Institut occitan de Cultura;

Comme évoqué dans le cadre du premier Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura du 21 mars 2019, et dans une perspective d'efficience du service public rendu, l'Établissement souhaite lancer, sous l'autorité du Président et la direction du directeur par intérim et du directeur adjoint-délégué Ethnopôle occitan et Nouvelle-Aquitaine une campagne d'étude des pratiques et des besoins des publics.

L'enquête à mener doit permettre de

- **mieux connaître les publics actuels du Centre**, désormais composé de deux sites, leur répartition géographique, leur profil professionnel, leurs usages linguistiques et culturels, leurs besoins en matière d'information, de services et de ressources ;
- **identifier les publics non ou mal desservis** (provenances, profils, usages, besoins) afin de faire évoluer l'offre, les actions, les modalités d'accès ;
- plus globalement, **étudier les perceptions, usages et pratiques des publics** vis-à-vis de la culture occitane.

L'objectif poursuivi par cette enquête est de permettre au Centre de mieux appréhender ces publics-cibles, d'évaluer l'adéquation entre l'offre de services et ressources du Centre et les besoins ou pratiques à satisfaire afin d'orienter le projet d'établissement sur des axes de développement des publics et des pratiques culturelles occitanes.

L'enquête ne sera pas une simple enquête de satisfaction quant aux services actuels de l'Établissement, mais une étude des profils, pratiques et usages des publics articulé avec leur perception et pratique de la langue et de la culture occitanes.

Vous trouverez en pièce-jointe le projet de protocole d'enquête qui sera développé sous la forme d'un questionnaire à renseigner en ligne et adressé par types de publics-cibles (professionnels / loisirs ; secteurs d'activité) complété par une série d'entretiens semi-directifs (Annexe 5).

Décision

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

D'autoriser le Directeur par intérim et le Directeur adjoint - délégué Ethnopôle occitan et Nouvelle-Aquitaine, de l'E.P.C.C CIRDOC - *Institut occitan de cultura* pour permettre en oeuvre une campagne d'étude des pratiques et des besoins des publics.

A Béziers, le 23 septembre 2019,

Madame Charline Claveau-Abbadie
1ère Vice-Présidente de l'EPCC

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

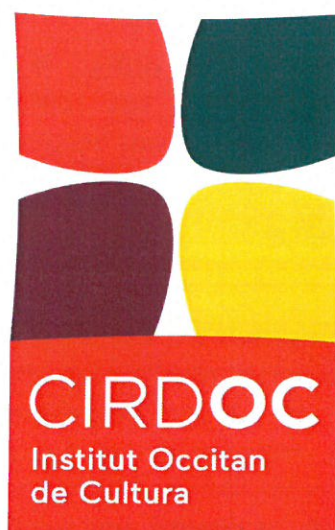
25 SEP. 2019

Envoyé en Préfecture le :

Publié et certifié exécutoire le :

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
25 SEP. 2019
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.



Étude des besoins et pratiques des publics vis-à-vis de la culture occitane

I/ Bâtir un projet d'établissement ancré dans la réalité des enjeux et besoins de la société à desservir

La création de l'EPCC CIRDOC - Institut occitan de cultura et l'élaboration d'un projet scientifique, culturel, éducatif et social pluriannuel (2020-2025) nécessitent une réflexion approfondie sur les modalités, compétences nécessaires et actions à mettre en œuvre pour l'accomplissement des missions de l'établissement.

Le projet d'établissement 2020-2025 est élaboré à partir des résultats de trois types de concertation :

- **technique et professionnelle** : concertation à l'œuvre au sein des équipes depuis plus d'un an (préparation de la fusion opérationnelle au 01/04/2019) et qui se poursuit dans le cadre du fonctionnement de l'établissement, en particulier lors des phases de bilans et perspectives annuels (préparation budgétaire, évaluation des actions, élaboration du rapport d'activité, etc.) ;
- **politique** : concertation à l'œuvre dans le cadre du conseil d'administration de l'établissement et qui vise à faire du CIRDOC - Institut occitan de cultura un outil au service des enjeux des politiques publiques (culturelles, éducatives, économiques, sociales) des collectivités membres et

partenaires et de leur articulation autour de projets et actions menées par l'établissement ;

- **citoyenne** : en tant que service public, le CIRDOC - Institut occitan de cultura doit bâtir ses services, ses ressources, ses actions sur une connaissance précise des pratiques et besoins des publics-cibles.

II/ Objectifs de l'enquête

1/ Mieux connaître les publics actuels du Centre pour adapter l'offre actuelle

leur répartition géographique, leurs profils (âge, profession, usager en tant que professionnel ou pour le loisir, etc.), leurs compétences et usages linguistiques et culturels, leurs usages (type, fréquence, satisfaction) des services actuels, les besoins non couverts en matière de service, d'information, de documentation.

L'objectif est de mieux cerner la réalité des pratiques et besoins des publics afin d'adapter au mieux l'offre existante en terme de modalités d'accès et de contenu.

2/ Identifier les publics-cibles du Centre en fonction de ses missions élargies

(vocation nationale et internationale, développement de l'ensemble du champ culturel) et identifier leurs représentations sur la culture occitane, leurs pratiques, leurs besoins (notamment professionnels) et les freins éventuels au développement de pratiques culturelles occitanes.

L'objectif est ici d'identifier les leviers d'une dynamique de développement des publics (du Centre mais plus généralement de la culture occitane).

III/ Protocole choisi

- L'enquête sera menée par l'envoi de formulaires électroniques garantissant l'anonymat des réponses par des expéditeurs identifiés pour permettre d'échanger avant ou après l'enquête ;
- L'échantillonnage des destinataires cherchera l'équilibre entre les publics-cibles : l'ensemble des usagers, partenaires et destinataires des informations du Centre + relais via réseaux sociaux + relais vers les filières-cibles via les partenaires sectoriels (associations professionnelles, fédérations d'acteurs culturels, agences sectorielles, etc.)
- Elle sera complétée par la conduite d'entretiens semi-directifs
- Elle donnera lieu à un rapport qui sera présenté au Conseil d'administration puis publié sur le site de l'établissement.

Éléments de questionnaire :

La liste ci-dessous établit les types d'information ciblés par l'enquête. La formulation des questions et les possibilités de réponse (multiples, remarques possibles, etc.) seront travaillées avec le conseil d'experts en étude des publics.

1/ Profilage des publics-cibles

- **âge, sexe**
- **type d'intérêt pour les actions du Centre / la culture occitane** : pour des besoins professionnels et/ou pour des engagements et activités associatives bénévoles et/ou pour des besoins ou pratiques personnelles ou de loisirs ;
- **secteurs d'activité ciblés**
 - > Enseignement, éducatif
 - > Connaissance et valorisation du patrimoine
 - > Lecture publique
 - > Création-diffusion artistique
 - > Édition, librairie, vie littéraire
 - > Enseignement supérieur, recherche scientifique
 - > Administration et politiques publiques
 - > Tourisme, marketing et développement local (notamment entreprises liées au patrimoine vivant)
 - > Formation professionnelle
 - > Action sociale, médico-sociale
- **part de la langue et culture occitane dans l'activité**
promotion ou transmission de l'occitan majoritaire / minoritaire dans les activités
- **types de pratiques personnelles et/ou de loisirs**
 - > individuelle par intérêt personnel
 - > familiale
 - > groupe associatif ou culturel
- **compétences et usages linguistiques**
 - > occitanophone / non occitanophone
 - > niveau de langue occitane
 - > origine de la compétence linguistique : familiale / école / études universitaires / formation pour adulte / autre
 - > usages dialectaux majoritaires ou préférentiels
 - > au moins un parent parle occitan / au moins un enfant parle occitan
 - > langues d'usages professionnels
 - > langues d'usages privés ou familiaux
- **projet ou volonté d'apprendre ou se perfectionner en occitan**
oui / non
quels sont les freins ?
- **connaissances culturelles (perception de sa culture générale occitane)**
 - > expert / bonnes connaissances / connaissances moyennes / connaissances faibles / aucune connaissance
- **pratiques culturelles en général / en occitan**
ex.
 - > lecture de livre (en général)fréquence / genres privilégiés / principales sources d'approvisionnement (librairie, bibliothèque, événements littéraires ou festivals, vente en ligne, téléchargement d'ebooks, ...)

> lecture de livre (en occitan)

fréquence / genres privilégiés / principales sources d'approvisionnement (librairie, bibliothèque, vente en ligne, téléchargement d'ebooks, ...)

- **modalités de découverte et de choix culturels**

amicaux ou familiaux / enseignant / médias / sites internet ou lettre d'information / bibliothèque / librairie / lieu associatif /

- **Intérêts personnel ou professionnel en matière de culture occitane**

littérature actuelle adulte / histoire littéraire / livre jeunesse / histoire ou patrimoine local / débats d'idées / histoire de la langue / lexicographie / linguistique / musiques actuelles / patrimoine musical / traditions / art de vivre (gastronomie...) / ouvrages scientifiques / histoire des sciences / textes religieux / histoire religieuse / théâtre / ... compléter

2/ Cartographie des publics-cibles et de leurs pratiques

- **lieu de résidence**

- **lieux et modalités d'accès à la culture occitane**

bibliothèque publique / librairie / festival / association culturelle occitane / association culturelle ou sportive non spécialisée "occitane" / établissement scolaire / université / autre

3/ Connaissance, type et fréquence d'usage des services du CIRDOC - Institut occitan de cultura

- **connaissance de l'établissement**

> le CIRDOC-Mediatèca occitana : Pas du tout / De nom / Très bien

> l'InOC Aquitània : Pas du tout / De nom / Très bien

> le CIRDOC-Institut occitan de cultura : Pas du tout / De nom / Très bien

- **ces 3 dernières années, utilisation d'un ou plusieurs services du CIRDOC ou de l'InOc**

> jamais / ponctuellement (1 à 2 fois par an) / assez régulièrement (plus de 3 fois par an) / très régulièrement (1 à plusieurs fois par mois)

- **services utilisés (connaissance / fréquence / satisfaction / amélioration)**

> consultation et/ ou prêt de ressources à la Mediatèca (Béziers)

je connais ce service / non

fréquence d'utilisation

taux de satisfaction

remarques ou améliorations

idem liste services (à compléter)

> consultation de documents ou ressources à l'Etnopôle (Billère)

> participation à un événement culturel à la Mediatèca

> participation à un événement proposé par l'InOc ou le CIRDOC hors-les-murs

> participation à un atelier ou formation à la Mediatèca

> prêt d'exposition ou de supports d'animation (kamishibais, affiches scolaires...)

> consultation du site internet du CIRDOC ou de l'INOC

> consultation du catalogue informatisé

> consultation du catalogue Archius (archives et manuscrits)

> demande d'information ou de documentation à distance

- > accompagnement de projet associatif ou professionnel
- > prêt de salle ou de matériel
- > conseil et sélection de documents
- > conseil programmation artistique
- > portail Internet : Occitanica
- > portail de ressources : Mediatèca
- > portail sur la création et les créateurs : LaFabrica
- > portail sur le PCI : Son d'aquí
- > portail éducatif : Daquídoc
- > portail éducatif : LaMaleta
- > formulaire question / réponse en ligne

4/ Question ouverte :

Avez-vous identifié des ressources, outils, services qui vous font défaut dans vos pratiques personnelles ou professionnelles et que le CIRDOC - Institut occitan de cultura devrait mettre en œuvre ?